



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

**51050 - Autres actions éducatives et de formation**

**Proposition d'approbation d'un projet de contrat d'objectifs à conclure avec l'Association Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin et d'attribution d'une subvention pour la mise en oeuvre.**

**Rapport n° CP/2017/140**

**Service gestionnaire :**

J520 - Service de la jeunesse

**Résumé :**

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'approuver le projet de contrat d'objectifs à conclure avec l'association Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin sur la période 2017-2019 pour le développement de l'action Lire et Faire Lire au sein des collèges bas-rhinois, en partenariat avec la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin et d'attribuer une subvention pour cette action.

Par délibération n° CP/2010/67 du 25 octobre 2010, le Conseil Général a approuvé le principe de la poursuite de l'engagement du Département dans le domaine de l'action éducative.

Par délibération n° CD/2017/007 du 20 mars 2017, le Conseil Départemental a approuvé le Plan Actions éducatives et Collèges pour la période 2017-2020 dans lequel s'inscrit cette action.

Conformément à l'article L213-2 du code de l'éducation, le Département a la charge des collèges.

L'article L216-1 du code de l'éducation prévoit que les Départements peuvent organiser dans les établissements scolaires, pendant leurs heures d'ouverture et avec l'accord des conseils et autorités responsables de leur fonctionnement, des activités éducatives complémentaires.

Les actions de l'association Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin s'inscrivent dans les orientations de politique éducative, de lecture publique et de politique jeunesse du Département du Bas-Rhin, dans la mesure où cette association est présente dans les domaines de l'éducation, de la culture, du sport et des loisirs.

Un premier contrat d'objectifs triennal a été conclu entre le Département du Bas-Rhin et la Ligue de l'enseignement en 2006.

Par délibération n° CP/2014/165 du 3 mars 2014, la Commission Permanente du Conseil Général a approuvé les termes d'un contrat d'objectifs triennal (2014-2016) à conclure entre le Département et l'association Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin ainsi que l'attribution d'une aide départementale annuelle de 13 000 € pour la mise en œuvre du programme Lire et faire lire. Le contrat d'objectifs est arrivé à terme fin 2016. Au cours de ces 3 années, plus de 700 séances de lecture ont été organisées dans 9 collèges et l'institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) Saint Charles à Schiltigheim.

Les séances de lecture sont généralement organisées en petits groupes avec des élèves de classe de 6<sup>ème</sup>. Elles sont organisées dans certains cas auprès d'élèves allophones dans les UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants) ou de SEGPA (Section d'enseignement Général et Professionnel Adapté), voire, en ITEP, auprès d'élèves présentant des troubles sévères et durables du langage écrit et/ou oral. Des séances de lecture ont également été organisées dans différentes aires d'accueil des gens du voyage du département auprès de groupes d'enfants d'âge hétérogène (en majorité scolarisés à domicile).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de reconduire le contrat d'objectifs sur la période 2017-2019.

Le dispositif Lire et faire lire est un programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle qui poursuit deux objectifs complémentaires :

- un objectif éducatif et culturel: transmettre le goût de la lecture aux enfants et adolescents et leur permettre de découvrir le patrimoine littéraire et promouvoir la littérature jeunesse ;
- un objectif d'échange intergénérationnel : favoriser la rencontre et le dialogue entre des enfants/jeunes et des retraités.

Pour mettre en œuvre ce programme, la Ligue de l'enseignement s'appuie sur un réseau de lecteurs bénévoles de plus de 50 ans (près de 200 bénévoles dans le Bas-Rhin) qui interviennent lors de séances de lecture en petit groupe. La Ligue de l'enseignement est chargée de l'accueil, de la formation (par des intervenants extérieurs, professionnels de la lecture) et de l'accompagnement de ces bénévoles.

Un axe prioritaire développé depuis plusieurs années est de proposer des séances de lecture aux collégiens. Partant du constat que trop peu de bénévoles souhaitent intervenir auprès d'adolescents, il est proposé de renforcer l'accompagnement des lecteurs qui pourraient envisager d'intervenir en collège, par la Ligue de l'enseignement. Cet accompagnement renforcé se matérialisait par des formations supplémentaires, la démultiplication d'ateliers d'échanges de bonnes pratiques, la mise en place d'actions de sensibilisation auprès des bénévoles, etc.

L'augmentation progressive des séances de lecture ces trois dernières années scolaires et les perspectives pour 2017 (prévision : 300 séances de lecture dans 15 établissements scolaires) reflètent bien les résultats du travail mené au cours de la période de contractualisation 2014-2016 afin de développer Lire et faire lire en collège.

Les enjeux majeurs du projet de partenariat entre le Département, la BDBR et la Ligue de l'Enseignement, sont les suivants :

- Développer Lire et faire lire dans des collèges en s'appuyant sur un partenariat de proximité avec une bibliothèque ou une médiathèque du réseau BDBR ;
- Mutualiser les moyens (formations, partage d'informations, communication d'événements) de la Ligue de l'enseignement et de la BDBR afin de promouvoir et d'enrichir leurs actions respectives.

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver le principe d'une reconduction et les termes du projet de contrat d'objectifs triennal à conclure entre le Département et l'association Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin pour la période 2017-2019, annexé au présent rapport.

Il est également proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une subvention de 13 000 € à l'association Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres

Laiques pour la mise en œuvre du contrat d'objectifs, au titre de l'année 2017, et d'approuver les termes du projet de convention financière annexé au présent rapport.

La Commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education réunie le 2 mars 2017 a émis un avis favorable à ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34014	65-6574-28	23 000,00 €	23 000,00 €	13 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:*

*-décide de poursuivre la mise en œuvre du programme Lire et faire lire en partenariat avec l'association Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laiques du Bas-Rhin ;*

*-approuve les termes du projet de contrat d'objectifs 2017-2019 ci-joint à conclure avec l'association Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laiques du Bas-Rhin ;*

*-décide de l'attribution d'une subvention de 13 000 € à l'association Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laiques du Bas-Rhin pour la mise en œuvre du contrat d'objectifs au titre de l'année 2017 ;*

*La subvention sera versée en une fois au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur à réception d'un exemplaire de cette convention signée.*

*-approuve les termes du projet de convention financière 2017 ci-joint à conclure avec l'association Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laiques du Bas-Rhin ;*

*-autorise son président à signer le contrat d'objectifs et la convention financière dont les projets sont joints en annexe.*

Strasbourg, le 24/03/17

Le Président,



Frédéric BIERRY